

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, BOYE, PASIAN, HERNANDEZ, BRUSTON, SOBIERAJEWICZ, SACAREAU, MERCI, MONDON, MONTES, MICLO, DE OLIVEIRA, PRETOTTO, GUY, LANGER, CHAUDRON, BRETOS.

Absents ayant donné procuration : M. MAINARDIS à M. BRUSTON, Mme LAFARGE à M. AYCAGUER, Mme MARAIS à Mme SOBIERAJEWICZ.

Absents: MM. RICHARDSONS, HOMEHR.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures.

M. PASIAN est élu secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2017, aucune remarque n'a été formulée, il est adopté à l'unanimité.

M. BRUSTON remercie M. le Maire de l'avoir proposé à la candidature de 5^{ème} adjoint, en son absence de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2017 et de son élection par les membres du Conseil Municipal, hormis la personne qui a voté blanc.

1 – Présentation du projet d'organisation de la séance « rencontre citoyenne » :

M. le Maire présente Mme MILLET, qui a été contacté par des membres du Conseil Municipal pour organiser une concertation publique sous un nouveau mode d'organisation, différent de la réunion publique, avec participation des citoyens.

M. MICLO avait présenté brièvement ce projet lors de la précédente séance du Conseil Municipal et il avait été souhaité avant décision, de prévoir une présentation du déroulé de ce nouveau mode de « rencontre citoyenne ». Un devis a été établi par Mme MILLET s'élevant à 3 330 € TTC.

Après s'être présentée, Mme MILLET va procéder à la présentation de la mission pour laquelle elle a été sollicitée :

Vos enjeux



Vers les administrés

- Communication
- Appropriation des projets
- Participation
- Ouverture
- Liens relationnels

Votre demande

Confidentiel - Propriété de Développements

- Aide
- Professionnalisme
- Organisation
- Animation

Ma proposition



Confidentiel - Propriété de Développement N° 1

Le forum ouvert



Un outil d'intelligence collective

L'accompagnement



Confidentiel - Propriété de Développement N° 1

4 grandes étapes



Partenaire de l'équipe municipale

Phase de préparation



Confidentiel - Propriété de Développement N° 1

- Créer un comité de pilotage (CoPil), définir le rôle du CoPil dans l'organisation,
- Élaborer la grande question ou le thème du Forum Ouvert,
- Choisir le format de Forum Ouvert face aux contraintes,
- Concevoir la logistique et son planning,
- Préparer la communication globale,
- Préparer la communication pour les invitations et inscriptions si besoin,
- Accompagner la communication de Mr le Maire,
- Présenter l'organisation définie au Conseil Municipal.

4 réunions de 1h avec le CoPil

Présentation de la version finale au conseil municipal

Phase de présentation



Confidentiel - Propriété de Développement

- La finalisation et le lancement de la communication globale,
- La finalisation et les envois des invitations,
- La gestion des inscriptions (si nécessaire),
- La posture et le discours de Mr le Maire pour le jour J,
- La poursuite des actions de logistique et ajustements si nécessaire.

2 réunions de 1h avec le CoPil

Phase de réalisation



Confidentiel - Propriété de Développement

- L'installation de la salle et des affichages,
- La préparation des espaces du Forum Ouvert selon le format retenu,
- La facilitation du Forum Ouvert,
- La collecte et le tri des documents produits.

Installation 2h
Facilitation 3h
Clôture 1h

Phase bilan



Confidentiel - Propriété de Développement

- Analyse de l'expérience vécue,
- Analyse des productions,
- Communiquer rapidement et efficacement vers les administrés.

2h de réunions

M. le Maire demande au Conseil si les informations sont suffisantes pour arrêter la décision. Après des échanges sur la méthodologie, et compte tenu de ce nouveau mode de réunion, l'incertitude de la réussite d'une telle rencontre des citoyens, demeure.

M. GUY intervient, en précisant que ce mode de réunions, très intéressant reste bien connu au sein des entreprises, mais il n'y a pas de retour d'expérience dans le contexte public. De plus, M. GUY s'interroge, si dans le contexte budgétaire actuel, la Commune dispose suffisamment de moyens pour dépenser 3300 € au minima pour ce type de réunions, alors que de petits projets ne sont pas réalisés, faute de moyens.

D'autant qu'il est d'actualité et cela reste une réalité, qu'il est nécessaire d'expliquer aux citoyens que les recettes de la Commune et que les dotations de l'Etat ne cessent d'être diminuées.

M. BRUSTON répond qu'il pense d'une part être important de développer la participation citoyenne au sein du village et d'autre part, tout en considérant le montant de 3300 €, le Conseil s'est interrogé précédemment, sur l'éventuel achat d'un terrain de 14 ou 15 000 €, dont la Commune ne pouvait pas réaliser de projets dessus.

Mme BRETOS précise que cette somme peut être considérée comme un investissement à long terme. Si cette première séance fonctionne bien, elle peut être renouvelée directement par le Conseil Municipal, sans intervention à nouveau de la personne.

Mais, Mme BRETOS pense qu'il est nécessaire de faire intervenir un coach pour l'organisation de la première séance.

M. le Maire trouve, au-delà du coût, cette démarche intéressante et relève qu'il est nécessaire de disposer au sein du copil de conseillers municipaux qui doivent pleinement s'investir.

Lors de traditionnelles réunions publiques, il est constaté que le résultat est très peu satisfaisant et que le public en ressort plutôt frustré. Dans ce nouveau cas, le public aura un rôle participatif avec apport d'idées, de projets, ce qui rend le débat plus intéressant. Il en demeure pas moins, qu'un suivi de ce forum devra être réalisé.

Avant de se prononcer sur ce projet, M. le Maire souhaite vérifier auprès du Conseil, les membres prêts à s'investir fortement dans cette démarche. Au minimum, les quatre membres qui ont débuté cette réflexion souhaitent la développer.

Mme SOBIERAJEWICZ s'interroge sur le suivi de cette dynamique. M. BRUSTON répond que du processus va émerger une série d'idées, le principe du forum ouvert, est, que, peu à peu, le travail se réduise sur un nombre réduit (de 3 à 5) ateliers.

M. BRUSTON précise que le rôle des élus est de permettre de poursuivre le travail de ces ateliers avec les administrés. Le travail de suivi et de bilan est important pour accompagner les administrés pour faire vivre les projets.

Mme SOBIERAJEWICZ pense que cela se rapproche de la configuration de nouvelles commissions. Le temps d'accompagnement proposé paraît être insuffisant.

M. MICLO précise que le rôle de la coach est d'organiser, d'animer et de faire un bilan du forum ouvert. Le travail sur les projets qui auront émergés de ce forum reste à être poursuivi par les élus en lien avec les administrés.

M. le Maire poursuit en insistant sur l'implication des élus en réponse aux idées des administrés qui auront été retenues.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la mise en place de cette « rencontre citoyenne » avec les conséquences suivantes que cela entraîne, à savoir un coût d'environ 4 000 € (avec publications, etc...), une forte implication des élus pour l'organisation et surtout en assurer le suivi.

Par 4 voix contre (MM. GUY, PRETOTTO, SOBIERAJEWICZ, MARAIS), 4 abstentions (MM. CHAUDRON, LANGER, GARCIA, MONTES), et 13 voix pour, le principe de la mise en place de cette réunion « rencontre citoyenne » est adopté.

2- Rythmes scolaires :

M. GARCIA rappelle que les conseils d'écoles ont voté le 30/11/2017 de la future organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018, comme suit :

- MATERNELLE: A l'unanimité pour la semaine à 4 jours:

Horaires scolaires: 9 H – 12 H et de 14 H – 17 H

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) seront mises en place tous les jours de 13H30 à 13H50

-ELEMENTAIRE: Par 19 voix pour, 1 contre et 1 abstention: semaine à 4 jours.

Les horaires sont à l'identique de l'école maternelle.

Par 12 voix pour, 3 contre et 6 abstentions, les APC se dérouleront 3 fois par semaine, de 8H30 à 8H50

M. BRUSTON, qui reconnaît avoir été absent pendant trois semaines pour raison médicale, n'était pas informé de la suite donnée à ce dossier. Cependant, il se souvient qu'au cours d'une réunion municipale, il avait été convenu que les représentants de la mairie devaient s'abstenir de prendre position tant que le Conseil Municipal n'avait pas délibéré de la question des rythmes scolaire. Or, en observant les résultats du vote du Conseil d'École (vote à l'unanimité à l'école maternelle en faveur de la semaine de 4 jours, vote en faveur de la semaine de 4 jours avec une abstention à l'école élémentaire), il constate que les représentants de la commune ont finalement pris position. M. GARCIA répond que lors du premier vote en conseils d'écoles, et comme cela avait effectivement été convenu, les représentants du Conseil Municipal se sont abstenus.

Toutefois, un second Conseil d'Écoles extraordinaire a eu lieu, et lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2017, il a été répondu aux représentants de voter en leur âme et conscience.

Mme DE OLIVEIRA réfute ces propos et précise que le Conseil Municipal n'a pas voté cette décision en novembre, ce sujet n'étant pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal de novembre. Si ce sujet est mis au vote ce soir, c'est bien qu'il n'a pas été mis au vote au mois de novembre.

M. BRUSTON n'a pas retrouvé trace d'un tel vote dans le compte-rendu du Conseil Municipal de novembre.

M. le Maire intervient en précisant qu'il n'y a pas de problématique par rapport au vote du Conseil Municipal, se référant à un précédent vote sur la fusion des écoles.

Mme HERNANDEZ répond que cela ne répond à la question par laquelle les représentants du Conseil Municipal ont voté alors que le Conseil Municipal ne s'était pas encore prononcé.

M. GUY répond qu'effectivement l'exécutif n'a pas souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 23 novembre, sachant que le Conseil des Écoles se tenait juste après le Conseil Municipal.

Au mois d'octobre, le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé, dans l'attente du résultat de la consultation qui était portée par l'association Les Lherminots, et le Conseil Municipal a précisé qu'il suivrait l'avis des parents.

Mme DE OLIVEIRA répond que cela a été avancé par certains conseillers municipaux, mais le Conseil Municipal n'avait pas voté.

M. GUY s'interroge de savoir la raison pour laquelle ce sujet n'avait pas été mis à l'ordre du jour en novembre.

Mme MERCI répond qu'il avait effectivement été déterminé que le Conseil Municipal voterait après le vote en Conseil d'Écoles, suite au recueil des avis des parents, d'où le vote prévu ce soir.

M. GUY répond que les Conseils d'Écoles devaient transmettre à l'Académie leur avis avant le 8 décembre. C'est la raison pour laquelle, et au vu de ce qui avait été évoqué lors du Conseil Municipal d'octobre, les représentants du Conseil Municipal ont voté. Le vote de ce soir arrive donc tardivement.

M. le Maire rappelle le calendrier des opérations, transmis par M. le Préfet :

Annexe - Calendrier départemental / Organisation du temps scolaire
Semaine de 4 jours comportant 4 matinées
Organisation de la semaine scolaire - Rentrée scolaire septembre 2018

<u>Concertations locales</u> A l'initiative des élus compétents et/ou des associations de parents d'élèves	De la mi-septembre 2017 Jusqu'à la date de réunion du conseil d'école	Caractère Facultatif
Réunion du 1 ^{er} conseil d'école à l'issue des élections Délai réglementaire de convocation : 8 jours calendaires avant la date de la séance	Dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats des élections	Caractère impératif
Réunion d'un conseil d'école extraordinaire Délai réglementaire de convocation : 8 jours calendaires avant la date de la séance	S'il est nécessaire de réunir un conseil d'école extraordinaire, la date butoir de sa réunion est fixée au vendredi 8 décembre 2017	Caractère impératif
<u>Remontée par courriel du tableau horaire sous « Excel » à l'IEN de circonscription</u> ► dûment complété par le Directeur d'école et comportant les horaires prévisionnels des APC	<u>Le jour suivant immédiatement la réunion du conseil d'école</u>	Caractère impératif
Instruction du dossier par l'IEN	Au fil de l'eau, en fonction des remontées réalisées par les directeurs d'école	Caractère impératif
Retour au rectorat des tableaux « Excel » et Directeurs d'école par les l'IEN avec avis rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr	Au fil de l'eau mais en tout état de cause, pour <u>le mercredi 13 décembre 2017 à midi,</u> délai de rigueur, tous les tableaux Excel accompagnés des avis des IEN devront avoir été reçus au rectorat	Caractère impératif
Saisine pour avis des Maires ou Présidents d'EPCI par le DASEN par courriel depuis l'adresse électronique fonctionnelle : rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr	saisine effectuée le 18 décembre 2017	Caractère impératif
Transmission par le DASEN des horaires au département pour avis	Mi-janvier 2018	Caractère impératif
Réunion du Comité technique spécial départemental (CTSD)	Mi-février 2018	Caractère impératif
Réunion du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)	Mi-février 2018	Caractère impératif
Décisions du DASEN	Suite à la réunion des instances	Caractère

M. le Maire précise que la saisine du Maire sur cet avis est fixée au 18 décembre.

Le Maire peut prendre l'avis du Conseil Municipal, et confirme la réponse de M. GUY, en ce qui concerne la date du 8 décembre pour le retour des Conseils d'Écoles.

Cette procédure a été suivie à la lettre.

Pour rendre sa décision, M. le Maire prend l'avis du Conseil Municipal pour l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, comme avis rendu en Conseils des Écoles.

De plus, et après étude des frais de fonctionnement, le passage à la semaine à 4 jours représente une économie budgétaire annuelle de 10 000 €.

Mme DE OLIVEIRA précise que compte tenu du transfert de la compétence périscolaire à la Communauté de Communes, le montant des charges sera payé par la Commune mais la Commune ne sera pas bénéficiaire des activités.

M. le Maire répond ne pas être favorable au transfert de charges supplémentaires à la Communauté de Communes., considérant qu'elle est un prolongement de la commune.

Mmes HERNANDEZ et DE OLIVEIRA ne prennent pas part au vote.

Par 2 voix contre (MM. BRUSTON et MAINARDIS), 1 abstention (M. MICLO) et 16 voix pour, le principe de l'organisation de la semaine à 4 jours sera proposé pour la rentrée scolaire 2018/2019.

3- Rapport d'activités 2016 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Touch :

Mme BOYE présente le bilan d'activités 2016 du SIAH du Touch qui est mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

Mme BOYE rappelle les principales compétences :

- Aménagement hydraulique du Touch et de ses affluents
- Gestion de ressources en eau existantes

Les principales prestations exercées sont :

- Programme pluriannuel de gestion
- GEMAPI: étude stratégique

La mise en œuvre de la Loi GEMAPI est très compliquée, compte tenu de divers revirements de prises de position.

Cela concerne la gestion des milieux aquatiques, associée aux préventions des inondations.

En ce qui concerne le Touch, un important travail est à réaliser en rapport avec les normes européennes de la qualité de l'eau, à atteindre pour 2020.

Il y a quelques années que le travail a débuté, en lien avec l'Agence de l'Eau et les syndicats concernés par le linéaire des voies d'eau.

Il a été demandé au SIAH de travailler en termes de bassins versants. Des études dont le coût s'élève entre 40 et 50 000 € ont été réalisées.

Suite aux réorganisations administratives, les compétences ont été transférées aux EPCI et de ce fait, la GEMAPI se voit également être rediscutée dans une nouvelle réorganisation.

Plusieurs scénarii, soit les EPCI gardaient la compétence et les syndicats disparaissaient, soit les syndicats se regroupaient sur un même bassin versant, soit il était affecté un bassin versant par syndicat. Ce dernier scénario paraissait compliqué à sa mise en œuvre, compte tenu des enveloppes financières disparates.

L'Agence de l'Eau avait préconisé une fusion de trois syndicats (Touch, Aussonnelle et Courbet). La problématique demeure car la Métropole de Toulouse et le Muretain Agglo qui viennent de se retirer du SIAH.

Les études réalisées sont de ce fait, obsolètes.

Tout est à repenser et la problématique va demeurer financière.

M. le Maire précise que la Métropole de Toulouse et le Muretain Agglo représentaient à eux seuls, plus de la moitié des recettes du budget.

Il poursuit en expliquant que pour la mise en œuvre de la loi GEMAPI, telle qu'elle avait été évoquée, le montant de la participation demandée aux communes rurales est extravagant.

4- Rénovation énergétique des bâtiments communaux :

M. BRUSTON rappelle le marché de travaux travaillé avec le maître d'œuvre et publié selon une procédure formalisée, trois lots définis :

- Réfection étanchéité terrasses du Groupe Scolaire avec renforcement de l'isolation
- Remplacement des extracteurs de VMC par de nouveaux extracteurs hygro-réglables
- Remplacement de la verrière par une verrière neuve plus isolante

La réalisation de ces travaux, initialement prévus durant les vacances de Noël, sont reportés aux vacances de Février, du fait, notamment, d'un retard en approvisionnement de matériaux isolants, devant être commandés un mois avant, donc dès retenue de l'entreprise concernée.

Le calendrier prévu est le suivant :

- Remise des offres le samedi 30 décembre à 12h au plus tard
- Ouverture des plis le mardi 2 janvier 2018 à 9h00
- Remise du rapport d'analyse des offres par ECOZIMUT le vendredi 5 janvier à 10h00
- Choix des 3 entreprises de chacun des 3 lots les mieux-disants en suivant

- Convocation de celles-ci pour mise au point et négociation pour le mardi 9 janvier
- Remise des offres finales pour le mercredi 10 janvier
- Choix des 3 entreprises par la commission et rapport final le jeudi 11 janvier au matin
- Présentation au CM du jeudi 11 janvier au soir et décision du CM
- Envoi information aux entreprises retenues le 12 janvier
- Notification du marché aux entreprises le 23 janvier (suite au délai de recours de 11 jours)

Ce planning très serré est établi pour permettre la commande des matériaux et matériels un mois avant le début de la pose de ceux-ci.

Et pouvoir faire les travaux au maximum durant les vacances de février (surtout la dépose et l'évacuation des matériaux et matériels et la pose de la verrière)

Ceci concerne en particulier les isolants pour les terrasses.

Le Conseil Municipal avait donné son accord au mois de mai 2017 pour solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie.

Après concertation avec le Pays du Sud Toulousain, il s'avère plus intéressant de solliciter une aide européenne par le FEDER. La délibération a été transférée de la Région, et il est nécessaire de préciser la demande d'aide européenne, de mettre à jour les montants estimés par la maîtrise d'œuvre et intégrer le coût de la maîtrise d'œuvre.

Un dossier de demande d'aide européenne FEDER est proposé au Conseil Municipal selon le plan de financement suivant :

Rénovation énergétique des bâtiments communaux de LHERM : Groupe Scolaire et Centre de Loisirs					Année d'investissement	Accordé FSL HT	Complément Demandé FEDER HT	Solde investissement Commune 20%HT
Calendrier des travaux et financement								
Numéro	Désignation	Devis HT	Devis TTC	Bâtiment				
6	Maîtrise d'Œuvre	11 655	13 986		2018			
1.1	Renforcement isolation toiture terrasse	63 520	75 984	Groupe Scolaire	2018			
2.3	Renforcement isolation verrière	29 156	34 990	Groupe Scolaire	2018			
3.1	Pose d'une VMC simple flux hygro B	13 503	16 203	Groupe Scolaire	2018			
	Travaux Imprévus 5%	6 290	6 359					
Sous-Total Travaux février 2018		122 934	147 521			59 406	38 941	24 587
6	Maîtrise d'Œuvre	14 245	17 094		2018			
1.2	Renforcement isolation faux plafonds (hors zone toiture-terrasse)	12 199	14 636	Groupe Scolaire	2018			
1.3	Renforcement isolation combles perdus	2 714	3 256	Centre de Loisirs	2018			
	Création plancher local stockage	1 600	1 920	Centre de Loisirs	2018			
2.1	Changement impostes châssis existants non isolés	3 780	4 536	Groupe Scolaire	2018			
2.2	Changement portes extérieures accès cuisine et chaufferie non isolées	26 654	32 225	Groupe Scolaire	2018			
3.2	Fourniture et pose grilles hygrovégétales	3 317	3 980	Groupe Scolaire	2018			
3.3	Pose d'une VMC simple flux hygro B	2 639	3 196	Centre de Loisirs	2018			
3.3	Mise en place d'une régulation sur la production et supervision (QTB)	13 521	16 225	Groupe Scolaire	2018			
3.4	Régulation de l'émission de chauffage	13 973	16 766	Groupe Scolaire	2018			
4.1	Installation d'ECS thermodynamique primaire	3 372	4 047	Groupe Scolaire	2018			
4.3	Production photovoltaïque 9KW	23 600	28 320	Groupe Scolaire	2018			
4.3	Tranchée pour passage câble de production	1 610	1 932	Groupe Scolaire	2018			
5.1	Remplacement de l'éclairage	10 241	12 290	Groupe Scolaire	2018			
5.2	Remplacement de l'éclairage	6 115	9 738	Centre de Loisirs	2018			
	Travaux Imprévus 5%	6 373	7 652					
Sous-Total Travaux Été 2018		148 156	177 787			72 914	45 611	29 631
TOTAL TRAVAUX		245 190	294 229					
Maîtrise d'Œuvre BET		25 900	31 060					
TOTAL GENERAL		271 090	325 309					
SUBVENTIONS		216 872	260 247					
SOLDE COMMUNE (20%)		54 218	65 062			132 320	84 552	54 218
FINANCEMENT COMMUNE février 2018		24 587	29 504					
FINANCEMENT COMMUNE été 2018		29 631	35 557					
TOTAL FINANCEMENT COMMUNE		54 218	65 062					

A l'unanimité, le Conseil Municipal, est favorable à la demande du fonds FEDER à la Région, pour les montants de travaux s'élevant à 84 552 €.

5- Contrat groupe d'assurance statutaire du personnel communal :

M. le Maire rappelle que la Commune adhère au contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022 auprès du Centre De Gestion de la Fonction Publique 31 (CDG 31).

Le CDG 31 a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel. Dans ce cadre, la Commune de LHERM adhère aux contrats groupes relatifs à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France Vie) du CDG 31 arrivant à leur terme le 31/12/2018, le CDG 31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 01/01/2019.

Ces contrats ont vocation à :

- être gérés en capitalisation
- Permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 H hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL), dans le cadre des situations suivantes:
 - Congé de maladie ordinaire
 - Congé de longue maladie et congé de longue durée
 - Temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
 - Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - Congé de maternité, de paternité ou d'adoption
 - Versement du capital décès.
- Permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 H hebdomadaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC), dans le cadre des situations suivantes:
 - Congé de maladie ordinaire, de grave maladie
 - Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - Congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne propose aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence. A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable pour mandater le CDG 31 pour mener, pour le compte de la Commune, la procédure de mise en concurrence.

6- Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

M. le Maire présente à nouveau le sujet précédemment évoqué lors des deux séances précédentes.

Il rappelle que le RIFSEEP est divisé en deux parts, l'IFSE versée mensuellement et le CIA versé semestriellement.

le RIFSEEP sera versé en cas de congé de maladie ordinaire, pour accident de service ou de trajet, pour maladie professionnelle, de longue durée, de longue maladie, de grave maladie ou de congé de maternité, paternité ou adoption selon le nombre de jours d'absence suivant sur la période concernée:

- De 0 jour à 2.5 jours d'absence: versement 100 %

- Entre 2.5 et 5 jours d'absence: versement 75 %
- Entre 5 et 7.5 jours d'absence: versement 50 %
- Au-delà de 7.5 jours d'absence: pas de versement

Ces taux s'appliquent selon la période concernée : mensuellement pour la partie IFSE et semestriellement pour la partie CIA.

Compte tenu que le schéma du RIFSEEP a reçu un avis favorable du Comité Technique, pour être applicable au 1^{er} janvier 2018, il est unanimement accepté tel que présenté avec les modulations ci-dessus réprécisées.

La modulation peut être différente selon les deux parts IFSE et CIA.

Toutefois, il est demandé de procéder durant l'année 2018 à une révision de la modulation pour être revue pour l'année 2019, après être représentée au Comité Technique.

La modération sera alors revue selon les absences du personnel durant l'année 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le RIFSEEP tel que présenté pour l'année 2018 avec révision pour l'année 2019.

7- Décision modificative sur budget annexe du lotissement :

M. le Maire rappelle que le montant prévisionnel des ventes de lots prévues inscrites au Budget Annexe du Lotissement 2017 s'élève à 247 492.47 €.

Le montant des ventes de 8 lots au 31/12/2017 s'élève à 420 492.47 €.

La Décision Modificative porte sur la variation des stocks pour un montant de 173 000 € (420 492.47 € - 247 492.47 €) comme suit :

<i>Section Investissement</i>							
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
					*001	Excedent reporté	
					16874	avance commune	-173 000.00
*040	3555	Terrains aménagés		*040	3354	Tvx en cours études	
				*040	3355	Tvx en cours TVX	
				*040	33581	Tvx en cours Frais accessoires	
				*040	3555	Variation stocks terrains aménagés	173 000.00
		Total	0.00			Total	0.00
		équilibre	0.00				

<i>Section Fonctionnement</i>							
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
*011	6015	Vente terrain commune					
		achats matériel équipements					
*011	605	travaux			7015	Ventes de terrains	199 166.00
*011	6045	Etudes					
65	6522	reversement excédent	26 166.00				
66	6611	Intérêts					
*042	7133	Variation stocks terrains		*042	71355	Variation stocks terrains	
*042	71355	Vriation stock terrains aménagés	173 000.00				
*043	608	frais accessoires	0.00	*043	796	Transfert charges financières	
		Total	199 166.00			Total	199 166.00

équilibre

0

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la décision modificative d'un montant de 173 000 €.

M. BRUSTON précise que trois lots sont disponibles à la vente (n° 1 – 6 – 13).

8- Convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Cœur de Garonne et la Commune de LHERM :

M. le Maire présente la convention de mise à disposition de service pour la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

Suite à la création de la Communauté de Communes Cœur de Garonne au 1^{er} janvier 2017, il convient d'établir une convention de mise à disposition de service pour la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021.

Cette convention fixera les modalités de fonctionnement de ce service.

La mise à disposition porte sur :

- Le petit matériel d'entretien de la voirie divers
- Quatre adjoints techniques et un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison d'une quotité estimée à 500 heures annuelles.
- Le coût horaire de fonctionnement est estimé à 15.57 €
- La convention est conclue pour une durée de 4 ans du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021

Par 19 voix pour et 2 abstentions (MM. BRUSTON et MAINARDIS), le Conseil Municipal accepte de mandater M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de services pour la compétence « voirie » avec le Communauté de Communes Cœur de Garonne.

9- Réorganisation des commissions municipales :

M. le Maire rappelle les commissions municipales et comités consultatifs suivants et sollicite le Conseil pour les modifications à apporter :

Les commissions municipales sont dirigées par les élus, selon :

- Budget : M. AYCAGUER
- Associations: M. GARCIA
- Accessibilité: Mme SOBIERAJEWICZ
- Economie et transition énergétiques – Lotissement communal: M. BRUSTON
- Commission d'Appel d'Offre: M. AYCAGUER
- Service restauration scolaire et son personnel: Mme SOBIERAJEWICZ

Les comités consultatifs sont dirigés par les élus, selon :

- Urbanisme: Mme SOBIERAJEWICZ
- Périscolaire – Enfance et Jeunesse – Conseil Municipal des Jeunes- Petite Enfance: Mme HERNANDEZ
- Conseil Municipal des Aînés: M. AYCAGUER
- Assainissement: Mme BOYE
- Groupe Scolaire – Ecoles: M. GARCIA
- Voirie: M. PASIAN
- Médiathèque: M. PASIAN
- Communication: M. HOMEHR
- Action sociale: Mme HERNANDEZ
- Environnement: Mme BOYE
- Travaux: M. MAINARDIS
- Sécurité et Protection Incendie: M. BRUSTON

Mme SOBIERAJEWICZ précise que Mme MARAIS souhaite se joindre à la commission municipale service de restauration scolaire et son personnel.

M. PRETOTTO souhaite participer à la commission des écoles.

M. MICLO, mentionné dans le comité consultatif du groupe scolaire – écoles, n'a jamais souhaité y figurer.

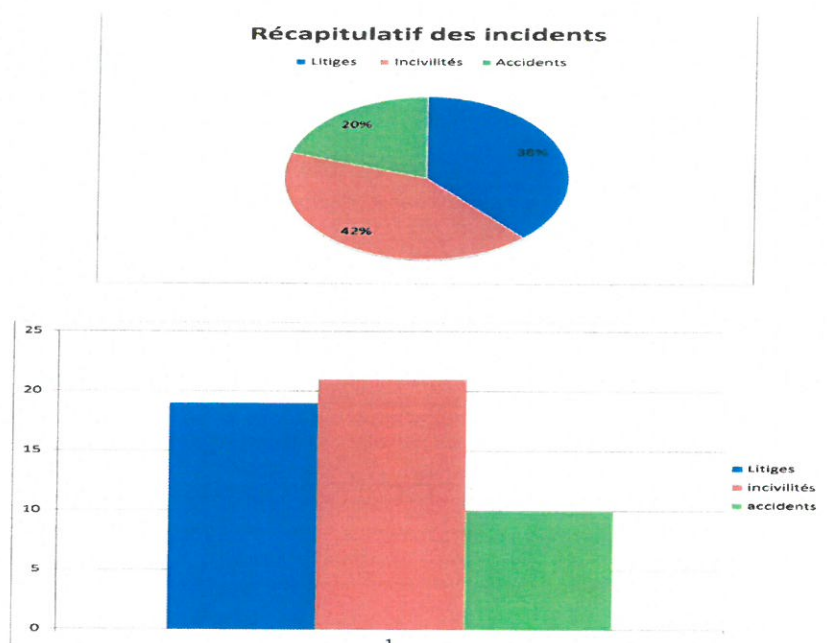
Le Conseil Municipal est, à l'unanimité d'accord pour modifier ces deux commissions.

10- Inscriptions sur liste électorale : Ouverture exceptionnelle du secrétariat de mairie :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture exceptionnelle du secrétariat de mairie, le samedi 30 décembre 2017 de 10 H à 12 H, afin de permettre aux administrés de procéder à l'inscription sur les listes électorales.

11- Statistiques 2017 de la sécurité sur la Commune :

L'ASVP a réalisé des statistiques des divers actes d'insécurité sur la Commune, pour l'année 2017 :



12- Rapport des commissions:

12-1- Mme HERNANDEZ informe le Conseil que des documents vont être distribués par élève de l'école primaire, pour inscription sur des séjours de ski organisés par la Communauté de Communes et accessibles par tous les enfants domiciliés sur le territoire intercommunal.

La commission « Enfance Jeunesse » a mis en place des critères de sélection, en cas d'effectifs trop importants.

Cette offre est un supplément aux propositions de la MJC pour les vacances de Noël.

Un questionnaire sera également distribué aux élèves de l'école primaire, afin de solliciter auprès des parents, les besoins en terme de garderie durant les vacances scolaires, afin d'organiser un roulement entre les centres de loisirs.

12-2- Mme HERNANDEZ informe le Conseil de la présentation par la MJC auprès du CCAS, d'un projet d'espace de vie sociale qu'elle souhaite porter à la Communauté de Communes.

Ce concept permet de créer du lien social sur un territoire, à travers la participation des citoyens. Ce projet serait financé par la CAF. Cet espace de vie sociale est déjà opérationnel au Fousseret et à Cazères.

La MJC travaille sur un projet itinérant, mais qui serait basé à LHERM.

Dès le début d'année, un groupe d'étudiants interrogera la population, afin d'évaluer les besoins en terme de lien social, d'activités. A partir du diagnostic qui en découlera, des propositions seront élaborées pour la création de cet espace de vie sociale.

Ceci reste une compétence de la Communauté de Communes

M. BRUSTON rajoute qu'effectivement le principe est de créer du lien social, mais cela peut également être la mise en place d'ateliers manuels divers, artistiques, etc...

L'objectif étant de créer une dynamique, des activités, des lieux de rencontre, éventuellement.

Mme HERNANDEZ précise que Lherm serait au regard de la CAF, territoire pilote pour le partenariat MJC / Etudiants.

Le Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil Municipal des Aînés pourraient travailler ensemble sur ce projet.

Les Foyers Ruraux, partenaires de la CAF pourraient accompagner la démarche de la MJC pour ce projet.

La MJC sollicite tout d'abord l'adhésion des élus.

13- Questions diverses :

13-1- Mme MERCI rapporte les dernières actions menées avec le Conseil Municipal des Jeunes, à savoir la vente de crêpes sur le parking d'Auchan, au profit de l'UNICEF. La recette s'élève à 120 €. Une animation VTT avait précédemment rapportée 15 €, qui seront ajoutés à 120 €, qui seront versés à l'UNICEF.

La matinée de collecte de jeux a remporté un vif succès, au profit des Restau du Cœur. Les jeux ont été déposés au Restau du Cœur à Rieumes.

13-2- Commission économie et transition énergétiques : M. BRUSTON informe le Conseil que le SDEHG a lancé une étude de faisabilité. Grâce à l'intervention de M. le Maire, la Maison de Retraite a donné son accord pour être associée à cette étude.

Les bureaux d'études sont consultés, dont ECOZIMUT et leurs offres doivent être remises début janvier 2018.

13-3- M. GARCIA donne lecture d'un courrier des Lherminots alertant les désordres de stationnement sur le parking des écoles, ainsi que les problèmes de sécurité.

Il est demandé de favoriser des emplacements de parking et de sécuriser un cheminement piéton. M. GARCIA demande qui s'occupe réellement de ce problème ou y a-t-il lieu de créer une commission ? Sachant que ce problème est croisé sur trois commissions : Ecoles – Voirie et Travaux.

M. PASIAN répond avoir reçu les entreprises MOZERR et DUPUY TP et dispose d'un devis d'aménagement de l'arrêt minute et d'un devis relatif au marquage au sol avec matérialisation de l'arrêt minute. M. PASIAN précise également que le marquage au sol de l'ensemble du parking est à reprendre.

Selon l'entreprise MOZERR SIGNAL la peinture n'est pas réalisable, compte-tenu de l'état dégradé de l'enrobé (gravillon). Réalisé dans de telles conditions, ce marquage ne serait pas pérenne et il serait alors nécessaire de tout refaire tous les six mois.

M. PASIAN évoque également le fait de déplacer le stationnement du personnel et enseignants de l'école maternelle et pas ceux de l'école élémentaire, le long des vestiaires de football et du

gymnase. Pour plus d'efficacité, M. PASIAN souhaiterait que tous les acteurs du groupe scolaire sans exception stationnent le long du stade de football et du gymnase.

M. PASIAN pense qu'il serait souhaitable que le Conseil Municipal prenne une décision qui s'appliquerait à tout le monde.

M. PASIAN propose d'inscrire sur le budget 2018 les dépenses concernant la peinture du parking et de l'arrêt minute. La proposition de M. GUY, de réaliser un arrêt minute à titre expérimental est intéressante.

M. GARCIA s'interroge sur la capacité de stationnement pour 45 véhicules sur l'aire le long des stades et du gymnase. Il signale également un problème lié à la circulation des piétons au fond du parking. Les piétons sont alors amenés à circuler derrière les véhicules stationnés.

Mme BRETOS propose d'évaluer l'arrêt minute.

Mme DE OLIVEIRA propose d'organiser un parking sur l'ancien terrain de basket.

M. le Maire demande de mettre à l'expérimentation l'arrêt minute.

M. PRETOTTO insiste sur le caractère dangereux du cheminement des piétons.

13-4- M. CHAUDRON demande la date ou le délai de la mise en vente des lots sur la zone d'activités.

M. le Maire répond que les trois lots susceptibles d'être vendus sont déjà réservés.

L'opération ne pourra se réaliser que lorsque le Groupe AUCHAN déplacera le bassin de rétention qui empiète sur 12 m² sur la propriété intercommunale.

Les études sont terminées et une consultation va prochainement être lancée.

13-5- M. le Maire informe le Conseil de la visite du responsable des services techniques de la Communauté de Communes pour le problème du niveau de l'eau du lac. Il sera peut-être nécessaire de casser la canalisation, afin de déplacer la prise d'eau pour la rapprocher du lac.

13-6- M. CHAUDON demande des précisions sur la problématique des façades évoquée sur le lotissement communal. M. BRUSTON répond avoir donné par mail l'explication à la commission. Il avait été décidé par la commission, que les constructions les plus proches du chemin de Vie Longue devaient poser des façades parallèles, afin d'harmoniser l'entrée du village. Cela avait été mentionné dans la notice explicative, mais pas dans le règlement du lotissement. Lorsque les dossiers de permis de construire ont été instruits, et en référence au règlement, cette notion n'a pas été relevée. Effectivement la notice n'est pas un document contractuel, et Mme GAILLARD doit se renseigner pour savoir si la notice est un document opposable aux tiers.

Lorsque la responsable du service instructeur du PETR était venue en Mairie, ce point lui avait été évoqué, et elle avait répondu qu'elle en tiendrait compte. Ce qui n'a pas été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric PASIAN

Le Maire,
Jean AYCAGUER

